

# CHEQUES SPORT

## de la Communauté Française

### Intervention dans :

- . l'affiliation à une structure sportive,
- . l'inscription à un stage sportif,
- . l'achat d'équipement sportif via le club sportif concerné
- . l'inscription à une classe sportive ou de neige

## CONDITIONS D'OCTROI - SAISON 2009/2010

1° L'enfant âgé de 6 à 18 ans doit être domicilié sur le territoire de la commune d'Oupeye.

2° Le montant maximum des revenus imposables du ménage est déterminé comme suit :

Personne(s) à charge	Revenus maxima en euros (*)
0	9810.16
1	16818.28
2	22425.32
3	27679.95
4	32585.04
5	37140.60
6	41675.76

(\*) Par revenus maxima, on entend les revenus imposables globalement de l'année 2007 [exercice d'imposition 2008] des personnes qui ont l'enfant fiscalement à charge (voir sur l'avertissement - extrait de rôle reçu des Contributions).

3° La structure sportive (Administration, club ou école) doit s'affilier auprès de la firme Sodexho. Elle doit également compléter sur l'honneur l'attestation reprise ci-après et la remettre aux parents concernés. Cette dernière ainsi que l'avertissement extrait de rôle 2008 et une composition de ménage récente seront déposés à l'Echevinat des Sports, Château d'Oupeye, rue du Roi Albert 127, à partir du 1er septembre 2009. Les demandes seront traitées selon leur date d'introduction et dans la limite des crédits disponibles.

4° L'intervention en « chèques sport » est limitée à 50% du montant total des frais reconnus par la Communauté française par enfant et par saison sportive (soit du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010) sur base de l'ensemble des attestations certifiées par les structures sportives avec un maximum de 150 euros en ce qui concerne les classes de neige et de 100 euros en ce qui concerne les autres frais (l'affiliation à une structure sportive, l'inscription à un stage sportif, l'achat d'équipement sportif via le club sportif concerné, l'inscription à une classe sportive).

5° Cette demande ne peut être cumulée avec la même action assurée par le CPAS.

**Renseignements à partir du 1er septembre 2009**  
au Service des Sports d'Oupeye : 04/2785202

**ATTESTATION DE LA STRUCTURE SPORTIVE**

(à remettre à la personne sollicitant le bénéfice de chèques sport)

**CE DOCUMENT DEVRA ETRE REMIS A L'ECHEVINAT DES SPORTS  
A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2009**

Je soussigné, .....,

président – secrétaire – trésorier – directeur - receveur communal (\*)

du club – du comité scolaire – de l'école - de l'Administration communale (\*) :

....., déclare que l'enfant :

.....(nom et prénom), né le .....,

domicilié .....,

téléphone ..... est bien inscrit au club/ à l'école pour la

saison 2009 – 2010 (débutant le ... /.../200... et se terminant le ... /.../200...);

*au plus tôt le 1<sup>er</sup> août 2009 – au plus tard le 31 juillet 2010.*Je certifie les montants dus à la structure sportive pour la période précitée :

- cotisation annuelle : .....euros

- inscription aux stages ou classe sportive :

. date du stage : ..... coût : .....euros

. date du stage : ..... coût : .....euros

. date du stage : ..... coût : .....euros

- équipement sportif acheté à la structure sportive :

. description : ..... coût : .....euros

. description : ..... coût : .....euros

Je m'engage à fournir, à l'Echevinat des Sports d'Oupeye, toutes informations complémentaires nécessaires à l'octroi de « Chèques Sport ».

Date : .....

Signature :

(\*) biffer les mentions inutiles